



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines**  
Direction du Patrimoine et de la Sécurité

## **CAHIER DES CHARGES**

FOURNITURE ET INSTALLATION DE CINQ (5) ONDULEURS POUR ASCENSEUR DE 60 KVA DÉDIÉS À L'ALIMENTATION EN COURANT RÉGLÉ DES ASCENSEURS DE L'IMMEUBLE TOUR DU SIÈGE DE LA BCEAO

MARS 2024

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **1. Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et à l'installation de cinq (5) onduleurs de 60 KVA chacun dédiés à l'alimentation en courant régulé des ascenseurs de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA.

### **2. Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique.

### **3. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **4. Visite des lieux**

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au Siège de la BCEAO.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int), au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

### **5. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

### **6. Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **7. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **8. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **9. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

---

---

## **10. Présentation des soumissions**

L'offre devra être présentée en cinq (5) parties distinctes, à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation de la société ou chaque membre en cas de groupement ;
- les états financiers certifiés des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

### **10.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

### **10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants**

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.
- l'attestation de représentation du fabricant et la disponibilité d'un service après-vente (SAV)

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

### **10.3. Etats financiers certifiés des exercices 2020, 2021 et 2022**

Le soumissionnaire devra présenter les états financiers (bilans et comptes des résultats) des exercices 2020, 2021 et 2022 certifiés par une structure agréées.

### **10.4. Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques des onduleurs et des accessoires proposés ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **10.5. Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître les taxes.

Les soumissionnaires pourront proposer, en sus de l'offre principale, un devis pour la mise en place d'un contrat de maintenance annuelle de type pièces et main d'œuvre des équipements après la période de garantie.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

---

---

## **11. Date et heure limites de transmission des dossiers**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.zdps-seti@bceao.int](mailto:courrier.zdps-seti@bceao.int) au plus tard à la date limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

## **12. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf du surpresseur.

## **13. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

## **14. Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

## **15. Lieu de livraison et d'installation**

Les onduleurs commandés devront être livrés dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

## **16. Délai de livraison et d'installation**

**16.1** Le délai de livraison et d'installation des équipements de réseau devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

**16.2** Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

---

---

## 17. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

## 18. Garantie

Les onduleurs livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

## 19. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

## 20. Litiges et contestations

**20.1** Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

**20.2** L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**20.3** Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## 21. Informations complémentaires

**21.1** Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int).

**21.2** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

---

---

## **DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DES ONDULEURS POUR ASCENSEUR À FOURNIR**

### **II.1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES A REMPLACER**

Les installations existantes sont décrites ci-dessous. Toutefois, une visite des lieux préalablement à la soumission est indispensable pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qu'il ne serait pas aisé de décrire dans un cahier des charges.

Ces installations comportent notamment :

- 5 onduleurs GALAXY 5000 de 60 kVA chacun ;
- 1 coffret électrique By-pass ;
- l'ensemble des coffrets électriques raccordés aux onduleurs et comportant les disjoncteurs de protection des onduleurs et du départ vers les ascenseurs.

### **II.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux à réaliser consistent essentiellement en :

- la dépose des 5 onduleurs GALAXY 5000 de 60 kVA à remplacer ;
- la fourniture, l'installation et le couplage en parallèle de quatre (4) nouveaux onduleurs pour ascenseur de 60 KVA pour les ascenseurs quadruplex, pour un fonctionnement simultané et leur raccordement à un nouveau coffret électrique qui sera fourni et installé au niveau du local ascenseur situé au 19<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Tour ;
- la fourniture et l'installation d'un (1) nouveau onduleur pour ascenseur de 60 KVA pour l'ascenseur simplex de la Tour ;
- le report des états de fonctionnement et des alarmes des 5 onduleurs pour ascenseur se fera sur une console à fournir et à installer au poste central incendie (PCI) situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Tour ;
- les essais de fonctionnement et de mise en service.

### **IMPORTANT :**

- Les onduleurs à fournir et à installer, doivent être de dernière génération, conçus pour les installations d'ascenseurs, de bonne marque et livrés avec des batteries internes dont l'autonomie sera précisée.
  - Les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur.
  - La documentation technique des onduleurs proposés sera impérativement rédigée en langue française et jointe à l'offre.
  - Une visite des lieux, fortement recommandée, sera organisée pour permettre de mieux apprécier la consistance des travaux, avoir une idée précise des conditions d'accès, des difficultés éventuelles de mise en œuvre des travaux et autres exigences difficilement descriptibles dans un cahier des charges.
  - Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une bonne exécution des travaux.
  - Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BCEAO.
-

---

### II.3. SPECIFICATIONS DES ONDULEURS POUR ASCENSEUR A FOURNIR

Les onduleurs à fournir devront être entièrement tropicalisés, seront livrés conformément aux caractéristiques minimales ci-après :

**Domaine d'application** : Ascenseurs ;

**Nombre** : Cinq (5) ;

**Puissance** : 60 KVA ;

**Entrée** : Tension réseau 1 340V à 470V /50 Hz  $\pm$  8% (triphase) ;

: Tension réseau 2 340V à 470V / 50 Hz  $\pm$  3% (triphase) ;

**Sortie** : Tension en régime permanent : 400V / 50 Hz  $\pm$  1% (triphase +N) ;

**Distorsion harmonique** : Moins de 3 % ;

**Autonomie et types de Batteries** : à préciser (en pleine charge) ;

**Rendement** : de 96% à 100% de charge ;

**Capacité de surcharge** : 150% pendant 1 mn et 125% pendant 10 mn ;

**Température de fonctionnement** : 0°C à + 40°C ;

**Puissance configurable max. (Watts)** : 60 kW / 60 kVA ;

**Distorsion de la tension de sortie** : Moins de 2 % en pleine charge ;

**Fréquence de sortie (synchro avec le secteur)** : 47 - 53 Hz, pour 50 Hz nominal ;

**Fréquence de sortie (non synchro)** : 50 Hz +/- 0,1% à 50 Hz nominal ;

**Rendement** : de 95 à 99 % ;

**Technologie** : On-line Double conversion ;

**Type de forme d'onde** : Sinusoïde ;

**TDH tension de sortie** : < 1 % de charge linéaire et < 2,5 % de charge non linéaire ;

**Bypass** : Commutateur de bypass de maintenance intégré, By-pass statique intégré ;

**Fréquence d'entrée** : 40 - 70 Hz (auto-détection) ;

**Plage de tension d'entrée pour branchement secteur** : 250 – 470V ;

**Facteur de puissance en entrée à pleine charge** : > 0,99 ;

**Niveau acoustique** : à préciser ;

**Durée attendue de vie de la batterie (années)** : à préciser.

---

**V - CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT/HDD (FCFA)	Prix total HT/HDD (FCFA)
Fourniture d'onduleurs de 60 KVA en parallèle destinés aux ascenseurs quadruplex de la Tour	4		
Fourniture d'un onduleur de 60 KVA pour l'ascenseurs simplex de la Tour	1		
Fourniture d'accessoires de raccordement des onduleurs et installation du report au PCI	Ens		
Main d'œuvre la manutention, la dépose des installations existantes ainsi que l'installation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations	Ens		
Reprise des équipements déposés (en moins-value)	Ens		
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>			
<b>Options :</b>			
Fourniture de pièces détachées de 1 <sup>ère</sup> nécessité (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens		
Proposition d'un contrat d'entretien après la période de garantie	FF		

**N.B.** : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il devra être vérifié et peut être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

---

**ANNEXE 1 : (Formulaire de souscription)**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE**

BCEAO/SIEGE  
BP 3108 DAKAR  
SENEGAL

**Objet** : Fourniture et installation de cinq (5) onduleurs pour ascenseur de 60 KVA dédiés à l'alimentation en courant régulé des ascenseurs de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO à Dakar

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation de cinq (5) onduleurs pour ascenseur de 60 KVA dédiés à l'alimentation en courant régulé des ascenseurs de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO à Dakar, pour un montant HT/HDD de .....FCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer les prestations, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

---